

lorient.bzh

- [EN](#)Version anglaise du site
- [BZH](#)Version bretonne du site
- [Plan de ville](#)
- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [Instagram](#)
- [LinkedIn](#)
- [YouTube](#)

[ti-user](#)[Démarche](#)[ti-user](#)[Je participe](#) [Toggle navigation](#)

- [Recherche](#)
- [Actualités](#)
- [Services](#)
- [Vie municipale](#)
- [Territoire](#)
- [ti-user](#)[Démarches](#)
- [ti-user](#)[Je participe](#)



1. [Accueil](#)
2. [Services](#)
3. [Petite enfance](#)
4. Droits de l'enfant

Droits de l'enfant

Pour en savoir plus sur ce sujet, [consultez une sélection de liens et vidéos en cliquant ici](#)

Un texte fondateur, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

C'est quoi la CIDE ? Elle voit le jour le 20 novembre 1989.

Ce texte a plusieurs particularités :

- C'est le premier texte obligatoire qui reconnaît des droits à l'enfant. L'enfant n'est plus seulement un être à protéger mais aussi un sujet de droits : il devient un être humain à part entière, avec des droits et des responsabilités adaptés à son âge et à son développement. Les droits qui lui sont reconnus considèrent l'enfant dans sa globalité : ces droits sont aussi bien d'ordre civil, que politique, économique, social ou culturel.
- C'est un cadre de référence moral et juridique commun à tous les états pour mettre en place des actions en faveur des enfants et évaluer les progrès accomplis.

La France a ratifié la CIDE le 7 août 1990, ce qui signifie qu'elle s'engage à l'appliquer sur son territoire.

Le droit à l'identité, à une famille, à l'égalité, d'être soigné et grandir en bonne santé, aux loisirs, à l'éducation, à la protection, à l'expression et à la participation, à l'information, au bien-être... dix droits fondamentaux mis en avant dans le cadre de la CIDE. L'humanité doit donner le meilleur d'elle-même aux enfants afin qu'ils deviennent des citoyens avisés et accomplis et en vue de faire advenir un monde meilleur, pacifique et respectueux de tous.

Lorient, Ville amie des enfants

L'association des maires de France et l'Unicef ont engagé en 2002 une action commune en faveur des droits de l'enfant. Cette opération dénommée Ville amie des enfants, par la signature d'une charte entre les communes et l'Unicef engage à poursuivre et développer les actions en faveur de l'enfance ainsi qu'à promouvoir le rôle des villes dans ce domaine. Cette démarche citoyenne est également l'occasion de réaffirmer l'adhésion aux principes et idéaux de la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France en 1990 et célébrée chaque année le 20 novembre.

Le 6 octobre 2021, la Ville de Lorient a renouvelé son engagement en signant la charte Ville amie des enfants avec l'Unicef :

- La ville de Lorient est signataire de la charte Ville amie des enfants depuis 2003.

Cet engagement qui court sur le mandat 2020-2026, nous invite à sensibiliser les enfants,

les familles et les acteurs éducatifs autour de la CIDE.

Service Enfance

- *Map* Hôtel de ville
2 bd Leclerc
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15
- *Téléphone* 02 97 02 22 67
- *Enveloppe* servicenfance@mairie-lorient.fr

Être parents

réseau ●●●●●
Parentalité 56



[PARENTALITÉ 56](#)

[Être parents dans le Morbihan](#)



[MY UNICEF](#)



[VILLE AMIE DES ENFANTS](#)

© 2018 - Site officiel de la ville de Lorient

- [Rainbow](#)
- [Support](#)
- [Accessibilité](#)
- [Plan du site](#)
- [Données personnelles](#)
- [Mentions légales](#)
- [Formulaire de contact](#)

- [Imprimer](#)
- [PDF](#)
- [Partager](#)
[Facebook](#)[Twitter](#)[Addthis](#)

[Retour en haut](#)